



Mer du Nord

Belgique

BRAY-DUNES

Voir règlement écrit

Voir règlement écrit

Non réglementé

ZUYDCOOTE

GHYVELDE

**Légende**  
Hauteurs maximales des bâtiments

-  Hauteurs spécifiques
-  Voir règlement écrit
-  Non réglementé
-  9 m
-  12 m
-  15 m
-  18 m
-  20 m
-  21 m
-  27 m
-  30 m
-  50 m
-  Limites communales

**Avertissement**

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics.  
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:  
DGFiP Cadastre  
CUD PLUJHD

Communauté Urbaine de Dunkerque  
Portus de la Marine - BP 35550  
59386 DUNKERQUE CEDEX 1  
Tél. 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
Habitat-Déplacement**

**PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS  
Bray-Dunes**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du  
19 décembre 2022  
Portant approbation du Plan Local  
d'Urbanisme Intercommunal Habitat  
et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,  
Martial BEYAERT



Echelle 1/5000 e

0 250 500  
Mètres